


SOLUTIONS AUX PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX DÉPENSES DES BOURSIERS D'ÉDUCAIDE

Situation	Explications	Solutions	Notes importantes
1. Le boursier ne dépense pas sa bourse.	La fin de l'année scolaire approche et le boursier n'a pas utilisé sa bourse. Plusieurs rappels ont été faits, mais sans succès.	<p>Une rencontre avec le boursier est nécessaire afin d'en connaître les raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le boursier a-t-il de l'argent pour faire ses dépenses ? • Connait-il les dépenses admissibles ? • Manque-t-il de motivation ou d'imagination ? <p>Remettez-lui le tableau contenant des exemples de dépenses autorisées par Éducaide</p>	<p>Une bonne explication des dépenses admissibles dès l'acceptation de la candidature devrait régler cette situation. Si cela ne change rien, communiquez avec Éducaide.</p>
2. Le boursier n'a pas d'argent pour dépenser sa bourse et son tuteur ne peut lui en avancer.	Situation délicate, mais <u>très fréquente</u> . À ce problème, il existe plusieurs solutions qui peuvent être adaptées selon les besoins du boursier, de l'école et/ou de la commission scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Procédez par bon de commande auprès d'un fournisseur homologué. • Demandez au boursier de vous fournir une liste des produits dont il a besoin et procédez aux achats en ligne. • Si le boursier a besoin de vêtements, de chaussures, etc., achetez une carte-cadeau d'un magasin comme Sports-Experts, l'Aubainerie, ou autre. • Si le boursier a besoin de matériel scolaire, achetez une carte-cadeau de chez Bureau en gros. • Prendre une entente avec un commerçant local. • Privilégiez les dépenses ayant rapport avec l'école. Ex. : frais de scolarité, uniforme scolaire, matériels scolaires, voyages scolaires, repas à la cafétéria, etc. 	<p>Les cartes-cadeaux de doivent être utilisées en dernier recours. Les achats doivent tout de même être détaillés dans le rapport des dépenses <u>avec les copies de factures</u>.</p> <p>Les cartes-cadeaux prépayées de types Visa ou MasterCard ne sont en aucun cas autorisées.</p>
3. Dépenses dans les écoles de régions	Déplacements compliqués, longue distance, quantité et diversité des commerces limités, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs associations communautaires, retraitées et bénévoles de votre région se feront un plaisir de vous aider. • Encouragez les commerçants locaux. • Si possible, prévoyez une sortie avec tous les boursiers dans un centre commercial plus éloigné, comme récompense ou motivation. • Procédez à tous les achats en une seule sortie. 	

<p>4. Quelle est l'échéance pour procéder aux dépenses ?</p>	<p>La date limite pour remettre le rapport de dépenses et évaluation ainsi que les factures, est le <u>31 mai de l'année scolaire en cours.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au début de chaque année scolaire, Éducaide envoie au responsable de la gestion des bourses des écoles, un formulaire de mise en candidature ou de renouvellement. Si la candidature est acceptée ou que le renouvellement est confirmé, le boursier peut commencer à utiliser sa bourse. • Afin d'alléger le processus de gestion des bourses, Éducaide a jumelé le rapport des dépenses et le rapport d'évaluation. De ce fait, vous n'aurez qu'un seul rapport à remplir. Il sera disponible dès le début du mois d'avril de l'année scolaire en cours. • Les dépenses doivent être comptabilisées dans un rapport (voir le procédurier) et envoyées à Éducaide, avant le 31 mai de l'année scolaire en cours. Les factures doivent être rattachées au formulaire ou transmises à l'adresse suivante : bourseseducaide@educaide.ca. 	
<p>5. Difficulté à récupérer les factures</p>	<p>Le boursier a dépensé sa bourse, mais ne vous rapporte pas les factures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faites-lui comprendre qu'en ne fournissant pas les factures, il ne sera pas remboursé et sa bourse risque de ne pas être renouvelée l'année suivante. • S'il a perdu une facture, un relevé bancaire ou un duplicata peuvent être transmis à Éducaide. 	<p>Lorsque les conditions liées à la bourse ne sont pas respectées, le boursier peut se voir refuser un renouvellement.</p>
<p>6. Trucs et astuces</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Privilégiez les dépenses liées à l'école comme les frais de scolarités, le transport, l'uniforme, les manuels, les repas de la cafétéria, les activités parascolaires, etc. • Gérer les dépenses à l'aide de bon de commande facilite toutes les étapes ! • Reste-t-il de l'argent non dépensé à la fin de l'année scolaire ? Appliquer le solde de la bourse aux frais de scolarité de la rentrée scolaire suivante ! <p>Consultez le procédurier ou le tableau des dépenses admissibles au besoin et en tout temps sur la plateforme Logizone et sur le site internet educaide.ca.</p>	

7. Questions



Vous avez besoin de valider l'admissibilité d'une dépense ?
Vous avez besoin de renseignements additionnels ?
Vous avez besoin de l'aide d'Éducaide ?

N'hésitez surtout pas à joindre un membre de l'équipe par courriel ou par téléphone. C'est toujours avec plaisir et diligence que nous vous aiderons !

Éducaide, Fonds d'aide à l'éducation

Centre d'affaires Henri-IV
1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 580
Québec (Québec) G1W 0C5

Téléphone : 418 651-8990

Courriel : bourseseducaide@educaide.ca

www.educaide.ca

facebook.com/educaide | instagram.com/educaide

Tina Fournier Ouellet

Directrice générale
poste 1

Tina.fournier.ouellet@educaide.ca

Marie-Pier Grenier

Coordonnatrice, programmes de persévérance et activités de financement
poste 2

marie-pier.grenier@educaide.ca